

CRIC O MANIE

Centre de recherche et d'information en consommation (CRIC)

MRC de Sept-Rivières et de la Minganie



VOICI LES RUBRIQUES DE VOTRE BULLETIN D'INFORMATION.

- HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM INSUFFISANT POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ;
- TRANSPORT: INABORDABLE SUR LA CÔTE-NORD;
- 45 ANS À VOTRE SERVICE;
- DEVEZ MEMBRE;
- CHANGEMENT MAJEUR DE LA LPC (PL72);
- FERMETURE ESTIVALE;
- NOS COORDONNÉES.



TROP CHER VIVRE SUR LA CÔTE-NORD

Le salaire minimum général au Québec est maintenant à 16,10 \$ l'heure depuis le 1er mai 2025. Cela représente une hausse de 0,35 \$ par rapport au salaire minimum pour l'année 2024, qui était de 15,75 \$ l'heure. Le salaire minimum pour les personnes salariées rémunérées au pourboire est augmenté de 12,90 \$ l'heure, une augmentation de 0,30 \$ par rapport au salaire minimum précédent.

Mais est-ce suffisant pour vivre ici?

Sur la Côte-Nord, pour se sortir de la pauvreté, une personne seule doit avoir un revenu annuel de 42 884,18 \$, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) qui a publié une étude intitulée: Le revenu viable en 2025.

Le salaire minimum est loin de suffire, selon Eve-Lyne Couturier, chercheuse à l'IRIS. Il n'y a pas de flexibilité, il n'y a pas de marge de manœuvre pour ceux qui vivent avec ce revenu, souligne-t-elle.

« Avec un peu de chance, on est dans un logement subventionné, on a accès à des banques alimentaires, mais le salaire minimum ne permet absolument pas de sortir de la pauvreté. » selon Mme Couturier.

Les conséquences de cette situation économique fragilisent davantage les familles sur la Côte-Nord.

L'alimentation coûte aussi plus cher sur la Côte-Nord que la moyenne provinciale. Une personne seule doit prévoir 6726 \$ par année pour se nourrir, alors qu'à Québec, il lui faut 6286 \$.

LE TRANSPORT: UN BESOIN ESSENTIEL INABORDABLE SUR LA CÔTE-NORD.

Nos ressources sont-elles suffisantes ?

Encore une fois cette année, le manque de transport en commun propulse notre région au sommet des villes où vivre coûte le plus cher. Pour se sortir de la pauvreté, une personne seule doit avoir un revenu disponible de 42 884,18 \$.

L'absence de transport collectif fait augmenter le revenu annuel viable de 8000 \$, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). Alors que les transports et les déplacements coûtent entre 1500 \$ et 2000 \$ dans les autres municipalités, ce montant s'élève à 10 735 \$ à Sept-Îles et Port-Cartier.

Le service municipal Taxibus remplace difficilement la voiture en raison des horaires limités, et les usagers sont trop rares pour étendre le service, selon Sylvie St-Pierre, directrice du service de transport adapté. En 2024, le service a fait 24 000 allers-retours et a été utilisé par environ 2000 personnes.

Le transport en commun actuellement en place n'élimine pas la nécessité de posséder un véhicule, selon l'IRIS.



Vivre ici, coûte plus cher qu'ailleurs au Québec et le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Après avoir payé le loyer et l'épicerie, des gens doivent faire des compromis au détriment de leur santé.

Selon un sondage Léger réalisé pour la Société canadienne du cancer et du Cœur + AVC, près d'un Canadien sur quatre a indiqué avoir coupé des comprimés, sauté des doses, n'a pas renouvelé son ordonnance ou ne s'est pas procuré sa prescription en raison du coût des médicaments.

De plus, ce sondage rapporte qu'une personne sur dix atteinte d'une maladie chronique aboutit à l'urgence lorsque son état de santé se détériore, car elle n'était pas en mesure de payer ses médicaments.

Sept-Îles, Port-Cartier et les environs ne font pas exception.

LA CÔTE-NORD PARTICIPE AU DÉNOMBREMENT NATIONAL DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE.

Il a été réalisé pour la première fois dans la région en octobre 2022. Le dénombrement avait alors permis d'estimer à **94 le nombre de personnes en situation d'itinérance** dans la région.

La directrice de Transit Sept-Îles, Valérie Santerre, estime que le **nombre de participants au recensement pourrait être deux fois ou même trois fois plus élevé pour l'année 2024-2025.**

La Ville de Port-Cartier n'est pas épargnée par la crise de l'itinérance, qui frappe de plein fouet plusieurs régions au pays. Selon l'organisme Hom'asculin, qui vient en aide aux hommes de la région, au moins six personnes vivent sans abri à Port-Cartier et ses environs.

Sur la Côte-Nord comme ailleurs, des élus et des organismes constatent que l'itinérance est de plus en plus visible. Certaines personnes en situation d'itinérance, n'hésitent pas à s'installer en forêt.

Pour éradiquer l'itinérance port-cartoise, la directrice de l'organisme Hom'asculin Port-Cartier, Manon Lacasse, estime qu'environ **20 nouveaux logements abordables sont nécessaires.**

À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 45 ANS !

Depuis plus de 45 ans, notre association de consommateurs œuvre sans relâche pour défendre les droits individuels et collectifs des citoyens de la région de Pentecôte à Natashquan. Le 17 mars 2025, nous avons célébré cet engagement de longue date, témoignant de notre détermination à accompagner et soutenir une population souvent confrontée à des défis économiques et sociaux grandissants.

Ainsi, à travers nos interventions, nous avons poursuivi notre engagement à sensibiliser, accompagner et outiller les consommateurs de notre région. Veiller à ce que leurs besoins essentiels soient respectés et que leurs droits soient défendus demeurera notre priorité.



La Mission du CRIC est réalisée par l'entremise de ses nombreux services, tous teintés par l'éducation populaire, la mobilisation sociale, l'action politique non partisane et la représentation auprès des instances. Tous les services sont offerts gratuitement et de façon confidentielle à l'ensemble de la population. Nous venons en aide aux gens, peu importe leur revenu et leur mode de vie. Nous apportons notre soutien à tout ce qui touche les problèmes au niveau du budget, du crédit, de l'endettement et en relation avec la consommation.

- **Défendre et promouvoir les droits des consommateurs**
- **Aider, accompagner et informer les consommateurs**
- **Soutenir les personnes à faible revenu**

Malgré une équipe restreinte, nous avons su répondre aux nombreuses demandes d'une clientèle éloignée et particulièrement affectée par les réalités économiques et politiques actuelles.

Nous croyons fermement que mieux informer les citoyens, c'est leur permettre de faire des choix éclairés et de préserver leur qualité de vie.

TOUS LES SERVICES DU CRIC

- **Défense et promotion de vos droits**
- **Consultation budgétaire**
- **Référence - aide alimentaire et autres ressources**
- **Ateliers de formation**
- **Fourniture d'articles scolaires**
- **Soutien pour les services en ligne**
- **Commissaire à l'assermentation**
- **Service de documentation et de recherche**
- **Service téléphonique**
- **Service de recouvrement - Hydro-Québec**
- **Micro-Prêt sans intérêt**
- **Fonds Irène Gauthier**
- **SAIPB - Impôts (NOUVEAUTÉ)**

Ce service est destiné pour notre clientèle à Sept-Îles.

Principalement aux prestataires de l'aide sociale, les personnes âgées et les travailleurs et travailleuses à faibles revenus qui n'ont aucun autre moyen de produire leurs déclarations.

À PRIX TRÈS MODIQUE, AIDEZ L'ÉQUIPE DU CRIC À ACCOMPLIR SA MISSION TOUT EN BÉNÉFICIAIRE DE LA GRATUITÉ DE SES SERVICES.

Votre seule obligation en tant que membre est de participer à l'assemblée générale annuelle.

- Aidez votre association dans la défense et la promotion de vos droits.
- Partagez vos idées et vos préoccupations afin que nous puissions porter vos voix aux instances appropriées.
- Mobilisez-vous avec nous dans l'amélioration de la loi sur la protection du consommateur (LPC).

Si la défense des droits des consommateurs représente un enjeu important pour vous, joignez-vous à nous!

Voici comment:

- Effectuez un dépôt direct/virement Interac à notre adresse courriel: cricportcartier@telus.net
- Lors de votre dépôt/virement, svp, inscrire votre courriel afin que nous puissions valider votre adhésion.

5 \$ – pour les particuliers

20 \$ – pour les entreprises et les organisations

Notre association a célébré son anniversaire avec la création d'un calendrier unique, conçu pour soutenir la planification financière et budgétaire des consommateurs. Dans un contexte économique encore très difficile pour une majorité de Nord-Côtiens, cet outil pratique vise à aider nos membres à adopter et maintenir de saines habitudes financières, essentielles pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

En plus d'être un outil éducatif, ce calendrier est aussi un geste symbolique. Il représente un cadeau significatif pour souligner l'engagement de notre association envers la communauté depuis plus de 45 ans. Inspiré par notre mission d'entraide et d'éducation, ce calendrier reflète notre volonté de continuer à outiller les consommateurs pour une meilleure qualité de vie, tout en renforçant leur autonomie financière axée sur la défense de leurs droits en tant que consommateurs avertis.

Abonnez-vous et recevez votre cadeau!

<https://criccn.ca/wp-content/uploads/2025/02/154909-CAL-2025-CRIC.pdf>

L'équipe du CRIC assurera votre mise à jour concernant les enjeux, les mobilisations et les pétitions en cours dans tout ce qui concerne le respect vos droits!

De plus, vous recevrez votre bulletin d'information trimestrielle **le CRIC O MANIE**.



L'équipe du CRIC aimerait remercier la conceptrice et blogueuse du groupe Facebook Passion Côte-Nord, Mme Isabelle Cyr, pour la contribution en images. Notre calendrier, disponible depuis janvier 2025, présente les paysages magnifiques de notre belle Côte-Nord, dans le secteur de Port-Cartier.

DES CHANGEMENTS MAJEURS À LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR (LPC)

Notamment en matière d'obsolescence programmée, de transparence des prix, ainsi que d'encadrement du commerce itinérant, ces changements visent à mieux protéger les consommateurs québécois et à renforcer leurs droits face à certaines pratiques commerciales.

Afin de protéger le portefeuille et le pouvoir d'achat des familles québécoises:

Un peu plus récemment, l'adoption du **projet de loi 72**, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit a également amené des changements majeurs à la Loi sur la protection du consommateur.

Voici un aperçu des changements apportés par cette nouvelle législation.

Commerce itinérant – certains contrats interdits:

Depuis le 7 novembre 2024, il est interdit de conclure des contrats de vente itinérante pour certains biens et services, notamment les appareils de chauffage et de climatisation (ex. thermopompes), ainsi que les services d'isolation ou de décontamination. L'objectif est de protéger les consommateurs contre les ventes sous pression à domicile. Notons également, que dans les 10 jours suivant celui où le consommateur a reçu un exemplaire du contrat, le commerçant itinérant ne peut fournir aucun des services prévus au contrat, comme entreprendre des travaux ou installer un bien.

Affichage plus clair des prix, particulièrement à l'épicerie

Le 7 mai 2025 d'autres mesures sont entrées en vigueur, plusieurs concernent l'affichage en épicerie. Ainsi, dorénavant il devra être indiqué sur l'étiquette si l'aliment est taxable ou non. Le prix à l'unité, le prix courant ainsi que le prix « non-membre » devront être visibles et clairs en tout temps. Par ailleurs, la même unité de mesure devra être utilisée pour tous les produits de même nature et devra être suffisamment visible pour faciliter la comparaison. Ces nouvelles mesures ont pour but de permettre aux consommateurs de faire des choix plus éclairés à l'épicerie et surtout plus avantageux pour leur portefeuille.

Politique d'exactitude des prix

Une autre modification importante concerne l'indemnisation offerte au consommateur lorsque le prix d'un bien enregistré à la caisse est supérieur au prix annoncé. Cette indemnité, prévue par la Politique d'exactitude des prix, est passée de 10\$ à 15\$. Ainsi, en cas d'erreur de prix, un article de 15 \$ et moins est gratuit et un rabais de 15 \$ est offert sur un article de plus de 15 \$. Précisons également que la loi encadre certaines pratiques liées aux pourboires. Les pourboires proposés doivent maintenant être calculés sur le montant de la facture avant les taxes. Les options offertes doivent être toutes aussi visibles les unes que les autres et le consommateur doit pouvoir facilement fixer lui-même la somme ou choisir de ne pas laisser de pourboire.

Suggestions de pourboire

Tout commerçant qui suggère des montants de pourboire aux consommateurs, par exemple sur un terminal de paiement, doit respecter les conditions suivantes :

- Les montants sous forme de pourcentage sont calculés sur un prix avant la TPS et la TVQ.
- Seuls les montants suggérés et une option pour que le consommateur détermine lui-même un montant sont proposés.
- Les montants et l'option sont présentés de manière uniforme, sans inciter le consommateur à privilégier un choix plutôt qu'un autre.

FERMETURE ESTIVALE

Nous avisons la population que le CRIC sera fermé:

du 23 juin au 2 septembre 2025.

Durant cette période, nous invitons les consommateurs à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur au numéro suivant :

1-888-OPC-ALLO (1-888-672-2556).

Nous demeurerons disponibles pour les situations urgentes et nos réseaux sociaux demeureront actifs.

Pour toutes demandes urgentes et/ou liées au Fonds Irène Gauthier:

418-444-0603.

L'équipe du CRIC ainsi que son conseil d'administration vous souhaite un bel été!

N'oubliez pas de venir chercher vos articles scolaires et votre trousse!

<https://criccn.ca/aide-rentree-scolaire>

Distribution dès la mi-juillet.

Merci à notre donateur exclusif!

ArcelorMittal



**PLAN XPERT
TECHNOLOGIES**

L'ÉQUIPE DU CRIC

Rédaction:

Annie Lamarre
Marianne Lachance
Katie Beaudin

Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec
ISSN-0832-7866

Impressions: PlanXpert - Sept-Îles

Centre de recherche et d'information en consommation

Port-Cartier - Téléphone : 418-766-3203

Sept-Îles - Téléphone: 418-968-6199

Cellulaire : 418-444-0603

Télécopie : 418-766-3312

Bureau principal:

1, rue Wood, bureau 2, C.P. 204

Port-Cartier (Québec) G5B 2G8

Point de service:

652, avenue de Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R5

www.criccn.ca

cricportcartier@telus.net

CRIC MEMBRE DE:

- Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
- Chambre de commerce de Port-Cartier (CCPC)
- Table régionale des organismes communautaires (TROC)
- Côte-Nord Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)
- Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

CRIC SUBVENTIONNÉ PAR:

- Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)
- Autorité des marchés financiers (AMF) - Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
- Office de la protection du consommateur (OPC)
- Hydro-Québec
- Desjardins
- Conférence religieuse canadienne (CRC)
- Centraide Duplessis (Fonds Irène Gauthier)
- ArcelorMittal Exploitation minière Canada

